



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT 1200-2012-Z-17

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 15 août 2016, adoptait le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-17 OMNIBUS modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de :

Afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions et grilles des usages et des normes afin de rendre le règlement d'avantage performant.

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 13 septembre 2016 pour ce règlement.

Le règlement est déposé au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 5 octobre 2016.

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault